

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1<sup>er</sup> février 2019**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 à 19 heures 30, salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Thierry Beaudou, Matthieu Claeys, Natacha Beaufiles, Christian Dermont, Catherine Benoits, Laurent Thafournel, Jean-Marie Stravaux et Céline Cantrel.

Absents excusés : Christophe Baudin et Anthony Carlès

Pouvoir : Christophe Baudin donne pouvoir à Matthieu Claeys

Céline Cantrel est nommée secrétaire de séance.

### **Approbation du Compte Rendu du 30 novembre 2018.**

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 30 novembre 2018.

<b><u>Modification de l'ordre du jour</u></b>
---

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant :

- La signature d'une convention pour la dématérialisation des documents avec la préfecture de Seine-Maritime.

<b><u>Rapport des commissions</u></b>
---------------------------------------

<b><u>Commission</u></b>	<b><u>Délégué</u></b>	<b><u>Remarques</u></b>
SMBV	Christian Dermont	Le SMBV prévoit de renforcer le talus qui s'était effondré lors des pluies d'octobre 2018 en amont de la propriété de M <sup>me</sup> Irène Guérillon.
Com-Com	Alain Lebouc	Le dernier container « emballages recyclables » route de Berville a été enlevé la semaine dernière.
Syndicat d'eau	Alain Lebouc	Un courrier a été transmis au président du SIAEPPA concernant les travaux de reprise de l'enrobé route de Bosc-Mare

### **Arrêtés municipaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris l'arrêté municipal suivant :

- Arrêté n°14/2018 : Réalisation de travaux d'élagage Route de la Fosse au Loup.

**Délibérations**

**N° D2019-02-01**

**Tarif Location salle**

<b>Tarif salle au 1<sup>er</sup> juin 2016</b>		<b>Tarif salle au 1<sup>er</sup> février 2019</b>	
<b>Habitants</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Habitants</b>	<b>Hors commune</b>
<b>Vin d'honneur</b>		<b>Vin d'honneur</b>	
60,00 €	85,00 €	60,00 €	85,00 €
<b>La journée</b>		<b>La journée</b>	
125,00 €	190,00 €	125,00 €	190,00 €
<b>Deux jours</b>		<b>Deux jours</b>	
160,00 €	250,00 €	160,00 €	250,00 €
<b>Vaisselle - le couvert</b>		<b>Vaisselle - le couvert</b>	
1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
<b>Vin d'honneur - le verre</b>		<b>Vin d'honneur - le verre</b>	
0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
<b>Arrhes à la réservation</b>		<b>Arrhes à la réservation</b>	
70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €
<b>Caution</b>		<b>Caution</b>	
300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
<b>Forfait Réunion</b>		<b>Forfait Ménage</b>	
Parti Politique	45,00	60,00 €	
		<b>Forfait Réunion</b>	
		Parti Politique	45,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte de maintenir les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> février 2019.

**N° D2019-02-02**

**Règlement Général de la Protection des Données (RGDP)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune doit adhérer à un organisme pour la protection des données informatiques (protection des données personnelles)

Monsieur le maire propose d'adhérer au service mutualisé de la Communauté de communes de Doudeville-Yerville ADICO pour un montant de :

- Phase initiale 1<sup>ère</sup> année 202.50 €
- Abonnement 261.00 €

Après en délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte cette proposition.

**N° D2019-02-03****Eclairage Public programme 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du projet Route de Berville :  
Affaire n° EP-2018-0-76006-M1653, dont le montant prévisionnel s'élève à 2334.62 € TTC et pour lequel la commune d'Amfreville-Les-Champs participera à hauteur de 887.99 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- de demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**N° D2019-02-04****Participation à la lutte contre le frelon asiatique et destruction des nids insectes**

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue de la Préfecture concernant la lutte contre le frelon asiatique apparu sur le territoire. Ces frelons ont causé la destruction de nombreuses ruches d'abeilles et sont une source potentielle de danger pour les personnes habitant à proximité des nids.

Ces nids doivent être détruits par des professionnels. Les interventions sont à la charge du particulier. Monsieur le maire propose une participation financière pour la destruction de ces nids de frelons asiatiques et pour la destruction de nids d'insectes (guêpes et frelons européens) à hauteur de 70 % du montant de la facture acquittée.

Après en délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte de rembourser à chaque administré le montant de 70 % de la facture acquittée.

**N° D2019-02-05****Révision Loyer logement communal.**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de réviser le montant du loyer du logement de la mairie selon l'indice de Référence des Loyers (IRL) comme il était prévu lors de la signature du bail Article 7.2 :

L'Indice de Référence au quatrième trimestre 2018 augmente de 1.74%.

Le loyer sera ajusté au montant de 508.70 € au lieu de 500.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte cette révision du loyer.

**N° D2019-02-06****Communauté de communes : transfert des compétences eau et assainissement**

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue de la Communauté de Commune de Doudeville-Yerville faisant part du report au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la prise des compétences « eau et assainissement »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte le report au 1<sup>er</sup> janvier 2026 du transfert des compétences « eau et assainissement » vers la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville.

**N° D2019-02-07**

**AACD Financement**

Monsieur le maire informe que lors de la dernière rencontre le 7 novembre dernier, l'AACD d'Yvecrique a présenté la situation financière de l'association : les besoins en financement supplémentaires s'élèvent à 40 000 € minimum par an et ont été évoquées des pistes à explorer pour maintenir le service d'accueil de loisirs pour les enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, souhaite que la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville prenne cette compétence pour donner toute chance de survie à cette association qui accueille de nombreux enfants lors des vacances scolaires.

**N° D2019-02-08**

**Remboursement trop perçu frais de scolarité des écoles de Doudeville**

Vu la délibération du 22 juin 2018 n°2018-06-21 ;

Vu le courrier de Monsieur le maire de Doudeville du 21 décembre 2018 ;

Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur la demande de remboursement du trop-perçu d'un montant de 2103.91 € pour la participation des frais de fonctionnement des années 2014-2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte la demande de remboursement auprès de la commune de Doudeville du trop-perçu d'un montant de 2103.91 € pour les frais de fonctionnement de l'année 2014-2015 réglés le 14/12/2015.

**N° D2019-02-09**

**Convention @cte avec la Préfecture**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1; et L2131-2 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture ;

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics,

la Société COSOLUCE a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services du représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- autorise Monsieur le maire à signer électroniquement les actes télétransmis;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services du représentant de l'Etat pour le module d'archivage en ligne ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Rouen, représentant l'Etat à cet effet ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et COSOLUCE.

### **N° D2019-02-10**

#### **Eclairage Public programme 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du projet RD 20 passage piéton :  
Affaire n° EP-2018-0-76006-M1652, dont le montant prévisionnel s'élève à 12 584.95 € TTC et pour lequel la commune d'Amfreville-Les-Champs participera à hauteur de 5 670.56 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- De Demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **N° D2019-02-11**

#### **Effacement de réseaux programme 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du projet Effacement de réseau « 661 route de Gueulleville » : Affaire n° Eff-2018-0-76006-M1657, dont le montant prévisionnel s'élève à 23 569.08 € TTC et pour lequel la commune d'Amfreville-Les-Champs participera à hauteur de 0 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
  - De Demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
  - D'autoriser monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.
-

<b><i>Informations diverses</i></b>
-------------------------------------

**- Noël :**

Monsieur le maire tient à remercier Monsieur Dominique Benoits pour la corbeille de fruits offerte à l'occasion du goûter de Noël

**- Fibre optique Seine-Maritime :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune devrait être desservie par la fibre optique courant 2023.

**- Agrandissement des constructions en zone non constructible :**

Monsieur le maire donne lecture de l'information reçue des services de l'urbanisme de la Communauté de Commune de Doudeville-Yerville mentionnant que l'agrandissement des constructions en zone non constructible n'a pas évolué.

La règle de l'extension mesurée de l'ordre de 25 à 30 % de la surface habitable est toujours d'actualité.

Toutefois, il est désormais possible d'édifier des annexes dans la zone non constructible.

Nouvel article L161-4 du code de l'urbanisme.

**-Garde-corps Ent. PROUIN :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le garde-corps installé par l'Entreprise PROUIN présente un défaut.

Le médiateur a sollicité l'Entreprise qui n'a pas donné suite.

Monsieur le maire suggère de contacter une autre entreprise de ferronnerie pour demander un avis et de décider de la suite judiciaire à donner à ce dossier.

**-Projet d'entretien des plates-bandes et élagages :**

Après examen des différents devis et sur proposition de Monsieur le maire sont retenus les devis suivants :

Reprise de la plate-bande du parking de la mairie et de la haie du cimetière

Entreprise Lessence des Jardins à Prétot-Vicquemare : 301,14 € TTC

Elagage du Chemin rural Route de Gueulleville :

Entreprise Lessence des Jardins à Prétot-Vicquemare : 2 280.00 € TTC

Travaux d'élagage des hêtres parking de la mairie :

SAS Tiercelin à St Laurent-en-Caux : 2 220.00 € TTC

**DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

Monsieur le maire propose d'organiser la distribution du DICRIM comme convenu en porte à porte :

Hameau de Yémanville : Christian Dermont

Hameau de Gueulleville : Catherine Benoist

Hameau de Bosc-Mare : Alain Lebouc

Le Bourg : Alain Lebouc, Thierry Beaudou & Matthieu Claeys

***Défense Incendie :***

Monsieur le maire informe que l'arrêté municipal sur la défense extérieure contre l'incendie, élaboré par le SIDESA, est validé.

***Tableau des réunions de conseil municipal pour l'année 2019***

Hors réunions exceptionnelles

<b>Vendredi 1<sup>er</sup> Février</b>	<b>19h30</b>	<b>Réunion</b>	<b>Conseil municipal</b>
<b>Jeudi 7 Mars</b>	19h30	Commission des Finances CA 2018	
<b>Vendredi 15 Mars</b>	<b>19h30</b>	<b>Compte Administratif 2018</b>	<b>Conseil municipal</b>
<b>Jeudi 4 Avril</b>	19h30	Commission des Finances BP 2019	
<b>Vendredi 12 Avril</b>	<b>19h30</b>	<b>Budget Primitif 2019</b>	<b>Conseil municipal</b>
<b>Dimanche 26 Mai</b>	<b>Elections Européennes</b>		
<b>Vendredi 14 Juin</b>	<b>19h30</b>	<b>Réunion</b>	<b>Conseil municipal</b>
<b>Vendredi 4 Octobre</b>	19h30	Réunion	Conseil municipal
<b>Vendredi 29 novembre</b>	<b>19h30</b>	<b>Réunion</b>	<b>Conseil municipal</b>

La prochaine réunion du conseil est prévue le 15 mars 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 00 et ont signé le registre les membres présents.

***Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal  
du 1<sup>er</sup> février 2019***

<b><i>N°D2019-02-01</i></b>	<b><i>Tarif salle communale</i></b>
<b><i>N°D2019-02-02</i></b>	<b><i>Règlement Général de la Protection des Données</i></b>
<b><i>N°D2019-02-03</i></b>	<b><i>Eclairage Public 2019</i></b>
<b><i>N°D2019-02-04</i></b>	<b><i>Participation lutte contre le frelon asiatique et destruction des nids d'insectes</i></b>
<b><i>N°D2019-02-05</i></b>	<b><i>Révision loyer logement communal</i></b>
<b><i>N°D2019-02-06</i></b>	<b><i>Communauté de communes transfert des compétences « eau et assainissement »</i></b>
<b><i>N°D2019-02-07</i></b>	<b><i>AACD financement</i></b>
<b><i>N°D2019-02-08</i></b>	<b><i>Remboursement trop perçu frais de scolarité des écoles de Doudeville</i></b>
<b><i>N°D2019-02-09</i></b>	<b><i>Convention @cte avec la Préfecture</i></b>
<b><i>N°D2019-02-10</i></b>	<b><i>Eclairage Public 2019</i></b>
<b><i>N°D2019-02-11</i></b>	<b><i>Effacement de Réseau</i></b>